

Séance du 12 octobre 2020 à 19 heures 30

SEANCE ORDINAIRE

Présidence : **Monsieur Jérôme SCHÖNI**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2020.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Pétition pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugié.es des camps des îles grecques.
4. Approbation du cahier des charges du plan directeur communal (PDCom).
5. Présentation du budget 2021 (1^{ère} mouture).
6. Approbation du projet de motion de l'Entente communale relatif au plan climat communal (projet de motion n°02/20).
7. Approbation du projet de motion de l'Entente communale relatif à l'éclairage communal (projet de motion n°03/20).
8. Approbation du projet de motion de l'Entente communale relatif à la création d'une zone de rencontre (20km/h) entre la Croix de Choulex et la Gouille-Noire (projet de motion n°04/20).
9. Rapport des commissions.
10. Communications de l'Exécutif.
11. Propositions individuelles et questions.

Présents : Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Carole MATHEZ, Franziska PILLY SCHLUEP et Christine SCHAUB

MM. Aloys BAUDET, Léon BAUDET, Jean BINDER, Lucien DERUAZ, Pascal DROZE, Quentin MEYLAN et Brett THEUS.

Exécutif : M. Christophe SENGLLET, maire
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe
Mme Anne MEYLAN, adjointe

Invité : M. Eric SOLÈR, comptable

Procès-verbal : Mme Katarina CHEVRON RIZZETTO

M. J. Schöni ouvre la séance du Conseil municipal à 19 heures 30.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

M. J. Schöni rappelle qu'en cas d'absence au Conseil ou à une commission, il y a lieu de s'excuser auprès du Président/e (du Conseil municipal ou de la commission) ou du secrétariat.

Pour information, le procès-verbal des commissions doit être rédigé dans la semaine qui suit la séance et adressé au secrétariat de la mairie.

Il y a lieu de confirmer que **M. L. Déruaz** est toujours la personne référente concernant l'approvisionnement économique du pays. **M. J. Schöni** fera circuler le courrier reçu de l'Etat. Si aucun autre candidat ne se manifeste, la nomination de **M. L. Déruaz** sera confirmée.

Une communication du Bureau de médiation administrative a été reçue. Cette entité se charge de gérer les conflits entre administrés et administrations.

3. Pétition pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugié.es des camps des îles grecques

M. C. Senglet rappelle que l'accueil des réfugiés est de la compétence de la Confédération qui délègue aux cantons.

Selon le règlement du Conseil, une pétition peut soit être renvoyée en commission, soit être renvoyée au maire, soit être ajournée, soit être classée.

M. C. Senglet ajoute que la commune n'a aucun emplacement disponible pour accueillir les réfugiés.

Les membres du Conseil municipal approuvent par 10 voix pour et 2 abstentions le renvoi de la pétition au maire, pour réponse aux pétitionnaires.

4. Approbation du cahier des charges du plan directeur communal (PDCom)

Mme D. Krähenbühl explique que la commission de l'aménagement s'est réunie le 5 octobre pour étudier le cahier des charges du PDCom de l'énergie et la révision du PDCom. Le Conseil municipal est appelé à donner son accord sur la poursuite des démarches, à savoir mettre à jour le PDCom à la demande du Canton, notamment pour ajouter un volet « énergie » et un plan climat à la version actuelle. **M. J. Binder** ajoute que lors de cette séance, le mandataire a présenté les intervenants ; les différents chapitres et thèmes ont été revus et la commission a préavisé favorablement à l'unanimité ce nouveau cahier des charges.

Les membres du Conseil municipal approuvent par 12 voix, soit à l'unanimité, le cahier des charges du PDCom.

5. Présentation du budget 2021 (1^{ère} mouture)

M. J. Schöni passe la parole à **M. C. Senglet** qui informe que la commission des finances s'est réunie le 7 octobre. Il passe en revue les différents comptes et répond aux questions au fur et à mesure.

Quelques rubriques ont été modifiées. Demeurent réservées les estimations de l'Etat qui ne seront connues que fin octobre. En 2019, un boni de 2,2 millions a été enregistré, suite à des recettes fiscales exceptionnelles. **M. E. Solèr** passe en revue la partie fiscalité. Un délai au 25 octobre est accordé aux conseillers pour adresser leurs questions au Maire.

6. Approbation du projet de motion de l'Entente communale relatif au plan climat communal (projet de motion n°02/20)

M. J. Schöni fait lecture du projet de motion dont la teneur est la suivante :

Considérant :

- Les articles 74 et 89 de la Constitution fédérale portant respectivement sur la protection de l'environnement et sur la politique énergétique ;
- La loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ du 23 décembre 2011 dont le but (art. 1) est de réduire « les émissions de gaz à effet de serre, en particulier les émissions de CO₂ dues à l'utilisation énergétique des agents fossiles (combustibles et carburants); l'objectif est de contribuer à ce que la hausse de la température mondiale soit inférieure à 2 °C » ;
- La souscription de la Suisse aux Accords de Paris sur le climat, et son engagement à réduire de moitié ses émissions d'ici à 2030, par rapport à celles de 1990 ;
- L'art. 158 de la Constitution genevoise qui précise que : « L'Etat met en œuvre des politiques propres à réduire les gaz à effet de serre » ;
- L'art. 8A de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable fixant comme objectif l'élaboration d'un plan climat cantonal ;
- Le plan biodiversité 2020-2023 de la stratégie biodiversité Genève 2030 d'avril 2020 ;
- Les enjeux et les risques que le réchauffement climatique fait encourir à notre qualité de vie ;
- Les îlots de chaleurs situés sur le territoire communal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL par 5 oui, 4 non et 3 abstentions demande à M. le Maire :

1. De réaliser et mettre en œuvre un plan climat communal dans le cadre de la révision du plan directeur communal. Ce document comporterait, sur la base notamment du travail effectué pour la révision de ce plan :
 - une stratégie d'adaptation aux changements climatiques sur le territoire de la commune de Choulex ;
 - des mesures concrètes à l'attention de l'Exécutif, du Conseil municipal et de l'administration communale ;
 - un plan stratégique d'arborisation et de végétalisation, permettant de planter des arbres adaptés aux changements climatiques et d'identifier des secteurs prioritaires, comme par exemple le long du chemin des écoliers ;
 - des mesures permettant de prévenir et lutter contre les effets des îlots de chaleur (par exemple végétalisation des toitures et façades, création de zones ombragées, création de plan d'eau et de fontaines à jets d'eau, revêtement de sol adapté, etc.) ;
 - une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la commune ;
 - et un catalogue de mesures qui permettent à la commune de Choulex de réduire drastiquement, voire de supprimer si possible sa dépendance aux énergies fossiles d'ici à 2030.
2. Dans cette optique :
 - d'appliquer d'ores et déjà ces mesures pour le réaménagement futur du préau de l'école de Choulex, de la route de Chevrier, ainsi que pour tous autres aménagements entrepris d'ici l'entrée en vigueur du plan climat et du plan directeur communal ;

- de créer des zones ombragées également dans le parc de jeux à côté de la salle polyvalente ;
- de transformer la petite mare devant la Mairie en fontaine à jets d'eau (similaire à celle de la place des Nations) et d'en créer une autre similaire vers l'agora espace.

M. J. Schöni ouvre le débat.

M. A. Baudet prend la parole au nom de « Nouvelle génération ». Le groupe a été surpris par cette motion, étant donné que le cahier des charges du PDCom de l'énergie vient d'être approuvé. Par ailleurs, il estime que certains points de la motion augmenteraient les coûts énergétiques et diminueraient les surfaces perméables (notamment la transformation de la mare en fontaine à jets d'eau et une création similaire vers l'agora espace). « Nouvelle génération » s'oppose à cette motion et encourage à voter dans ce sens. Le vote par appel nominal est requis, selon l'article 50 du règlement du Conseil municipal.

Mme D. Krähenbühl a également été surprise par cette motion. Elle ne comprend pas pourquoi elle est déposée maintenant alors qu'un plan climat est en train d'être mis en place dans le cadre du PDCom et que les revendications semblent évidentes au vue des demandes du canton. Elle est étonnée qu'il n'y ait eu aucune intervention en commission. **M. J. Binder** explique que la volonté des initiateurs est de ne pas attendre que le PDCom soit validé et de bénéficier de mesures concrètes en faveur du climat à mettre en place rapidement. **M. C. Senglet** intervient pour assurer que la volonté de l'Exécutif est d'aller dans ce sens mais que certains projets ne peuvent aboutir. Il donne pour exemple la demande de création d'un toit végétalisé pour le local de pétanque qui a été refusée par l'Office des autorisations de construire.

M. J. Schöni ajoute que le PDCom pose un cadre général, alors que la motion propose des points précis.

Mme D. Krähenbühl explique que dans un premier temps, des diagnostics seront rendus dès avril 2021. Parallèlement au PDCom, qui représente une vision à long terme, la commune est accompagnée dans toutes ses démarches et de manière assez pointue par le programme Eco21 des SIG et par Cité de l'énergie. Ces derniers proposent déjà des plans d'actions.

Les initiateurs de la motion réitèrent leur volonté d'actions concrètes. **Mme D. Krähenbühl** donne le détail de tout ce qui est déjà en cours d'audit et d'évaluation. Le travail en commission sera également déterminant. Elle considère que cette motion n'apporte aucune plus-value.

Il est procédé au vote par appel nominatif :

Mme L. Comin	oui	M. Q. Meylan	non	M. P. Droze	abstention
Mme C. Schaub	oui	M. L. Déruaz	non	Mme C. Mathez	abstention
M. J. Binder	oui	M. A. Baudet	non	M. L. Baudet	abstention
Mme N. Favre	oui	M. B. Theus	non		
Mme F. Pilly Schluemp	oui				

La motion n°02/20 est approuvée par 5 voix pour, 4 contre et 3 abstentions.

7. Approbation du projet de motion de l'Entente communale relatif à l'éclairage communal (projet de motion n°03/20)

M. J. Schöni fait lecture du projet de motion dont la teneur est la suivante :

Considérant :

- notamment l'article 11 al. 1 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), qui exige que les émissions lumineuses soient limitées à la source, et l'art. 12Q al. 6 du règlement genevois d'application de la loi sur l'énergie (REn), qui dispose que l'Etat et les communes établissent tous les 4 ans un diagnostic en matière d'efficacité énergétique et de pollution

lumineuse de leur parc d'installations d'éclairages et d'illuminations publics, ainsi que le plan biodiversité 2020-2023 de la stratégie biodiversité Genève 2030 d'avril 2020 ;

- que la pollution lumineuse a des conséquences directes sur la faune, la flore et les écosystèmes, qu'elle perturbe diverses espèces animales;
- que la pollution lumineuse a des conséquences directes sur la santé humaine ;
- qu'il convient dès lors de préserver l'obscurité nocturne et de restaurer des « corridors noirs » dans la commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL par 8 oui, 4 non et 0 abstention invite M. le Maire :

- à diminuer l'intensité et la durée de l'éclairage public, comprenant notamment l'extinction ou la modification de lampadaires, l'installation d'éclairages dynamiques sur les routes et autres infrastructures, l'installation de luminaires intelligents selon les endroits, tout en s'assurant du maintien du sentiment de sécurité de la population, ce qui permettra à la fois de réduire la consommation d'énergie et de limiter les halos et la taille des zones touchées par une lumière directe et intense ;
- à étudier la possibilité de couper l'éclairage nocturne à certaines heures dans des sites ou zones jugés opportuns ;
- à sensibiliser la population, les propriétaires ainsi que les régies et entreprises situés sur la commune à une utilisation rationnelle de la lumière, y compris celle des éclairages publicitaires, qui préserve la population et l'environnement de la pollution lumineuse ;
- à présenter un rapport sur l'ensemble des mesures prises et à prévoir à Choulex contre la pollution lumineuse : plan lumière, mesures visant à augmenter des corridors noirs sur le territoire communal, etc.

M. J. Schöni ouvre le débat.

M. Q. Meylan prend la parole au nom de « Nouvelle génération ». Le groupe estime que cette thématique est déjà prise en compte par la commune. Dans le chapitre 4 du cahier des charges de la révision du PDCom, ce thème est identifié dans le diagnostic et dans les enjeux. De plus, la commune installe déjà des luminaires intelligents avec détecteur de présence ou diminution de l'intensité en milieu de nuit, comme par exemple à Chevrier. Le groupe « Nouvelle génération » soutient la politique actuelle menée par l'Exécutif et le travail effectué par la commission Aménagement et Mobilité dans le cadre de la révision du PDCom. Le groupe refuse cette motion qui, selon lui, n'apporte aucune plus-value et encourage à faire de même. Le vote par appel nominal est requis, selon l'article 50 du règlement du Conseil municipal.

M. P. Droze intervient pour rappeler que cette problématique a déjà été discutée à maintes reprises lors de l'ancienne législature. Aucune mesure concrète n'a cependant été mise en place.

M. C. Senglet prend la parole au nom de l'Exécutif. Il s'agit d'un travail en cours dans le cadre du PDCom. Il ne sera pas attendu que ce dernier soit terminé pour mettre en place la politique édictée par le programme Eco21. Il estime que la motion nécessitera de passer du temps supplémentaire pour rédiger des rapports.

M. P. Droze	oui	M. Q. Meylan	non
Mme C. Mathez	oui	M. L. Déruaz	non
M. L. Baudet	oui	M. A. Baudet	non
Mme L. Comin	oui	M. B. Theus	non
Mme C. Schaub	oui		
M. J. Binder	oui		
Mme N. Favre	oui		
Mme F. Pilly Schluep	oui		

La motion n°03/20 est approuvée par 8 voix pour, 4 contre et 0 abstention.

8. Approbation du projet de motion de l'Entente communale relatif à la création d'une zone de rencontre (20km/h) entre la Croix de Choulex et la Gouille-Noire (projet de motion n°04/20)

M. J. Schöni fait lecture du projet de motion dont la teneur est la suivante :

Considérant :

- Que ce tronçon de la route de Choulex ne dispose pas de trottoir ;
- Que cette zone est fortement utilisée par les piétons et les promeneurs, le weekend également ;
- Que les enfants doivent traverser et longer ce tronçon de route pour se rendre à l'école ;
- Que de nombreux petits chemins perpendiculaires et sorties de maisons donnent directement sur la route sans aucune visibilité ;
- Qu'en raison du parcage des véhicules tout le long de la route, le passage est étroit, rendant dangereux la circulation piétonne et des vélos, ainsi que difficiles les croisements entre véhicules ;
- Que la circulation a fortement augmenté ces dernières années ;
- Que la zone 30 actuelle ne permet toujours pas une vitesse de circulation adaptée au lieu ;
- Que peindre une ligne jaune striée d'environ 1,20 mètre de large sur le bord impair de la route serait inefficace et dénaturerait le charme du village ;
- Que cette zone est dangereuse pour les piétons, les vélos et les véhicules sortant sur cette route ;

LE CONSEIL MUNICIPAL par 8 oui, 4 non et 0 abstention demande à M. le Maire :

- 1) D'entreprendre sans attendre les démarches en vue d'une « zone de rencontre », limitée à 20 km/h, avec priorité aux piétons et aménagements divers pour sécuriser les piétons sur la route de Choulex, entre la Croix de Choulex et la Gouille Noire ;
- 2) Et de soumettre au Conseil municipal plusieurs projets d'aménagements permettant de garder le charme villageois de Choulex.

M. J. Schöni explique que cette problématique a été longuement débattue pendant la dernière législature. Les initiateurs souhaitent qu'une décision soit enfin prise pour ce tronçon.

M. Q. Meylan prend la parole au nom de « Nouvelle génération ». Le groupe a également été surpris par cette proposition. Le sujet a beaucoup été discuté en commission des routes. Les dossiers ont été transmis à la commission de l'aménagement pour permettre une vision globale de la mobilité sur l'ensemble du village et éventuellement établir un plan de circulation. Il estime que la zone 30 actuelle n'est pas exploitée de manière optimale. Aucun aménagement n'a été prévu pour encourager au respect de la vitesse prescrite. Le bilan requis par la loi fédérale et cantonale ne peut dès lors pas être réalisé. La création d'une zone de rencontre restreindrait trop fortement les possibilités d'aménagement sur ce tronçon. Le groupe demande que soit établi le bilan des zones 30 de la commune, raison pour laquelle il refuse cette motion. Il privilégie la création d'aménagements. Il encourage à refuser cette motion et à laisser la commission travailler sur ces dossiers. Le vote par appel nominal est requis, selon l'article 50 du règlement du Conseil municipal.

M. P. Droze estime que ce dossier n'avance pas, alors qu'il avait été demandé à plusieurs reprises qu'une vision claire soit présentée.

Mme A. Meylan intervient pour préciser que l'Exécutif a les mêmes préoccupations. En début de législature, ce dossier a été traité en priorité. La contrainte principale réside dans la décision de l'Etat de supprimer le passage piétons sur la route des Jurets, après la Croix. Entre-temps, trois projets ont été reçus de **M. Michel Savary** (Trafitec) : deux en zones 30 et un en zone 20. Les places de stationnement sur ce tronçon devront être maintenues pour les habitants. Le Canton tranchera au final.

M. C. Senglet estime que les commissions ne prennent pas leurs responsabilités et qu'il est facile de demander à l'Exécutif de s'en occuper. Plusieurs propositions ont été faites durant la législature précédente et il s'est avéré impossible de trouver un accord. Il ajoute qu'il s'agit d'un manque de respect envers les anciens et nouveaux conseillers municipaux, sous-entendant que rien n'a été fait.

M. J. Binder considère que ne pas réussir à se mettre d'accord n'est pas lié à un manque de travail. La motion demande à ce que le Conseil prenne position pour ou contre une zone 20. En cas d'approbation et si le Canton entre en matière, il faudra établir quel projet peut être soumis. **M. C. Senglet** répond que le point 2) de la motion lui pose problème et il y voit un paradoxe. On peut difficilement demander une zone 20 sans projet à l'appui. Plusieurs projets ont déjà été soumis et n'ont pas abouti. Il revient aux Conseillers municipaux de trancher et prendre des décisions.

M. P. Droze ajoute que l'idée est de donner un signal fort pour la zone 20 et ne pas revenir sur les discussions passées. Il suggère de changer de mandataire.

Mme D. Krähenbühl signale qu'une offre complémentaire du bureau d'ingénieurs CITEC est prévue au budget pour avoir une vision globale de la mobilité ainsi que l'aménagement de deux zones de modération du trafic, afin de pouvoir prendre des mesures.

M. P. Droze réclame cette vision globale inexistante pour le moment. **Mme A. Meylan** répète que les démarches sont en cours

Mme C. Mathez précise que vision globale n'implique pas de prendre les mêmes mesures partout. Ce tronçon est particulier et elle estime qu'une décision particulière doit être prise. En tant que piétonne, elle ne s'y sent pas en sécurité.

M. B. Theus a peur de l'effet pervers d'une zone 20. Les enfants risquent de prendre trop confiance et de se mettre en danger. Des mesures doivent être prises.

M. Q. Meylan ajoute que, suite à l'horaire de circulation restreint établi à la Gouille-Noire, le trafic a été reporté sur cette zone, d'où le besoin impératif d'une vision globale. Il encourage à ne pas se précipiter en prenant de petites mesures.

M. P. Droze rappelle que cette vision globale est faussée et qu'il est difficile de prévoir quelles seront les conséquences. Tout comme il avait été annoncé que le trafic allait diminuer suite à la mise en route du CEVA ou aux divers travaux d'aménagement des routes prévus dans la région.

Mme D. Krähenbühl conclut en disant que quelle que soit la décision prise ce soir, ce tronçon restera la priorité pour tout le monde.

M. P. Droze	oui	M. Q. Meylan	non
Mme C. Mathez	oui	M. L. Déruaz	non
M. L. Baudet	oui	M. A. Baudet	non
Mme L. Comin	oui	M. B. Theus	non
Mme C. Schaub	oui		
M. J. Binder	oui		
Mme N. Favre	oui		
Mme F. Pilly Schluep	oui		

La motion n°04/20 est approuvée par 8 voix pour, 4 contre et 0 abstention.

9. Rapport des commissions

Agriculture-Environnement-Développement durable

Mme C. Mathez informe que la commission se réunira le 21 octobre 2020.

Aménagement-Mobilité

M. J. Binder informe que la commission s'est réunie le 5 octobre 2020 avec l'ensemble des mandataires pour valider le cahier des charges du PDCom.

Animation-Culture-Sports

M. B. Theus informe que la commission s'est réunie le 28 septembre 2020. **Mme A. Meylan** a fait une présentation de la commission. Il a été question de l'organisation du Marathon

pour 2021, sous réserve que la manifestation puisse avoir lieu. L'idée serait de maintenir une partie de l'organisation sans garder le relais. En ce qui concerne l'Escalade et la soupe à la courge (annulée entre-temps), leur maintien reste pour l'instant en attente de décision. La date de la soirée culture a été avancée au 4 septembre 2021 au stade. Il a été décidé que l'apéritif communal serait organisé par la commission, avec la collaboration de tous les conseillers, si possible.

Bâtiments-Préavis

M. L. Déruaz informe que la commission ne s'est pas réunie. L'inauguration du local pétanque et sociétés le 25 septembre dernier s'est très bien déroulée, en présence des corps de métiers ayant participé à la rénovation.

Finances-Sécurité

M. J. Schöni informe que la commission s'est réunie le 7 octobre 2020 pour discuter du budget pendant plus de 3 heures.

Information-Naturalisations

Mme C. Schaub informe que la commission ne s'est pas réunie. L'élaboration du calendrier avance.

Routes-Canalisations-Cimetière

M. Q. Meylan informe que la commission s'est réunie le 14 septembre 2020 et le 5 octobre 2020.

Le 14 septembre 2020 :

- Les dossiers route de Choulex et route de Chevrier ont été transférés à la commission de l'aménagement/mobilité pour qu'elle étudie l'avenir de cette route (régime de circulation) afin de déterminer ensuite le meilleur aménagement à réaliser.
- La remise en état du chemin du Chambet a été confirmée.
- Suite à l'état des lieux des routes, la réfection des tronçons suivants a été définie comme prioritaire pour 2021 :
 - o Chemin de la Messin après la réparation de la fontaine et de ses canalisations (entre route de La Capite et chemin des Gandoles).
 - o Montée du « chemin Vert » (parcelle 12410) depuis la route de Choulex.
 - o Chemin du Chambet.
- Dans les points divers, la commission a demandé à l'Exécutif d'effectuer quelques tâches d'entretien au cimetière et sur les rigoles en boulets le long de la route de Choulex, ainsi que prolonger la zone 30 de la route de Choulex jusqu'au chemin de Miolan (y compris Vy-des-Baux et chemin des Briffods).

Le 5 octobre 2020 :

- La commission a accepté la proposition de l'Exécutif de mettre en place à Bonvard un stationnement en zone bleue limité à 4 heures.
- La commission a rejeté la demande de déplacement du lampadaire du 18, route de Chevrier.
- Elle a également décidé d'ajouter au maximum un lampadaire à la sortie de Chevrier.

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance

Mme L. Comin informe que la commission s'est réunie le 21 septembre et le 5 octobre 2020.

Séance du 21 septembre :

- Les différentes mesures liées au COVID, mises en place à l'école et au parascolaire, sont passées en revue.
- Une rencontre est prévue en présence des différents organismes (la directrice de l'école, les enseignants, le GIAP, l'APECH et les membres de la commission), dans le but de réorganiser les différentes activités annuelles liées aux enfants.

- Il est question du suivi du projet de réaménagement du préau de l'école ainsi que de la réfection de l'aire de jeux.
- Une discussion est engagée sur l'implication des jeunes dans la commune et le moyen de les sensibiliser.
- Le montant de la subvention accordée au placement des enfants de la commune au jardin d'enfants de Jussy est également discuté.

Séance du 5 octobre :

- La rencontre entre les différents organismes liés à l'enfance est organisée autour des thèmes suivants, sous réserve de modification :
 - o Calendrier de l'Avent
 - o Escalade
 - o Noël de/à l'école
 - o Fête de Printemps
 - o Activité du 24 avril (conjointement avec les commissions Agriculture/Environnement/Développement durable et Animation/Culture/Sports)
 - o Promotions
- Il pourrait également être question de la réouverture de la bibliothèque à l'étage de la salle communale.

Sociale-Aînés

M. P. Droze informe que la commission s'est réunie le 21 septembre 2020 pour une présentation de la Fédération genevoise de coopération. Actuellement, deux projets sont financés à travers cette fédération. D'autres projets sont présentés et seront examinés lors d'une prochaine commission.

La sortie des aînés s'est très bien passée. **Mme D. Krähenbühl** et **M. P. Droze** n'ont pas pu y participer. La journée remporta un vif succès.

La commission n'a pas eu le temps de se pencher sur le contenu du panier de Noël des aînés. Elle en discutera par mail.

Mme Sylvie Clapasson, responsable passionnée de l'ONG Non Nobis, est venue présenter trois projets concrets.

Fondation immobilière

M. J. Schöni informe que la Fondation s'est réunie le 28 septembre 2020 afin de discuter du renouvellement des taux hypothécaires.

EVE (Espace de vie enfantine) Puplinge

Mme D. Krähenbühl informe qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

10. Communications de l'Exécutif

M. C. Senglet informe que :

- **Mme Olivia Le Fort**, directrice du Service des Affaires communales avait proposé venir présenter les compétences de l'Exécutif et des Conseillers municipaux lors d'une séance du Conseil. Elle ne pourra finalement pas se déplacer dans toutes les communes et son département a décidé d'organiser deux séances (les 4 et 25 novembre de 18h30 à 21h au site Batelle à Pinchat). Il encourage tous les conseillers à s'y rendre. Les inscriptions seront prises par le secrétariat.

Mme D. Krähenbühl informe que :

- 21.09 : elle a reçu **Mme Michelle Moser** dans le cadre de Cité de l'énergie afin de mettre à jour le plan d'action pour 2021.

- 22.09 : elle a assisté à la réunion du groupe de pilotage pour la présentation du cahier des charges du PDCom et du PDCom énergie.
- 23.09 : elle a assisté aux assemblées générales ordinaire du CIDEC et extraordinaire de l'ACG.
- 25.09 : avec **Mme A. Meylan**, elle a dégusté, dans une ambiance sympathique, la cuisine du restaurant scolaire. Toutes deux étaient invitées par le GIAP.
- 29.09 : elle s'est rendue à une séance du GESDEC pour la présentation, entre autre, des statistiques 2019. Genève a atteint un taux de recyclage de 50%. Il reste encore des efforts à faire. Les chiffres de Choulex sont stables. Le programme Eco21 pour les communes a également été présenté. Parmi les actions mises en route, une exposition et des ateliers sont disponibles autour de trois thématiques : la réduction des déchets, les déchets organiques et les déchets électriques et électroniques. Une commune pilote était recherchée pour présenter cette animation et elle leur a proposé la commune, dans le cadre de la manifestation du 24 avril 2021.
- 5.10 : elle a reçu **Mme Lisa Pamblanco** des SIG pour la reprise du projet Eco21. Un audit et un nouveau plan d'action seront mis en place pour cette législature.
- 8.10 : elle s'est rendue à l'assemblée générale de l'APECH. L'association se porte bien et envisage de nombreux projets, malgré ces temps incertains.
- 9.10 : elle a travaillé avec **Mme C. Mathez** sur le plan d'action communal au niveau de l'environnement.
- 12.10 : elle s'est rendue avec **Mme A. Meylan** à l'inauguration de Mobilitri. Elles ont pu découvrir les impressionnantes installations. Ce service devrait être en place début novembre. Pour le moment, le calendrier n'est pas fixé et il est difficile d'avoir une projection à long terme. Il est prévu de l'installer sur le parking de Champ-Dollon. Les déchets encombrants seront encore levés normalement en novembre mais la levée porte à porte sera supprimée ensuite. Une inscription est requise pour utiliser la plateforme. Après l'obtention d'un QR code et d'une carte, il sera possible d'utiliser Mobilitri sur toutes autres communes. Le système sera capable de calculer exactement ce qui doit être refacturé à chaque commune. Un service sera également mis en place pour la récupération de déchets chez les particuliers qui ne pourront pas se déplacer.

Mme A. Meylan informe que :

- 16.10 : elle a participé à la course des aînés.
- Le chantier de Chevrier devrait être complètement terminé fin novembre.
- 24.09 : avec **Mme D. Krähenbühl**, elle a rencontré **M. Gilbert Leu**. Ainsi, elles ont pris contact avec tous les employés communaux.
- 25.09 : elle a pris part à l'inauguration du local pétanque. Le règlement est en cours de finalisation et le local pourra être mis à disposition prochainement.
- 26.09 : avec **Mme D. Krähenbühl** et **M. C. Senglet**, elle a assisté à l'assemblée générale de l'ACG.
- 28.09 : avec **Mme D. Krähenbühl** et **M. C. Senglet**, elle a reçu **M. Yves Bach** du bureau EDMS pour la présentation du projet d'aménagement du préau de l'école qui a pu être mis au budget.
- 30.09 : elle s'est rendue à l'assemblée générale de la Tribune Rives-Lac à Genthod.
- 12.10 : elle s'est rendue aux Cocandes pour les travaux d'installation des containers enterrés qui seront terminés encore cette année.

11. Propositions individuelles et questions

M. L. Baudet aimerait pouvoir prendre connaissance des statistiques des radars.

M. B. Theus précise que pour les réunions au local pétanque, 20 personnes maximum sont autorisées. Il y a lieu de s'assurer que les personnes qui louent le local en soient informées.

M. P. Droze intervient sur les points suivants :

- il avait été discuté en commission de mettre au budget une subvention pour les vélos.
M. C. Senglet regrette de ne pas avoir pu l'ajouter pour le moment.
- Il s'enquiert de la possibilité de mettre en place une main courante pour les questions posées lors des séances du Conseil. **M. C. Senglet** répond qu'il serait possible de le faire pour les propositions individuelles. Pour le reste, il enjoint les Conseillers à relire le procès-verbal.

M. J. Schöni remercie l'assemblée et lève la séance à 22 heures 09.

12.10.20/kcr